Image not found or type unknown

Je souhaite démissionner pour créer mon Auto entreprise

Par **PILET MYRIAM**, le **06/03/2018** à **10:31**

Je souhaite démissionner de mon CDI pour créer mon Auto entreprise. Aurais je droit à l'allocation chômage en attendant la création et la mise en route de ma petite entreprise ?

Par **Visiteur**, le **06/03/2018** à **11:11**

Bonjour,
vu sur service-public
"En principe, vous ne bénéficiez pas de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) si vous démissionnez. Toutefois, dans certains cas précis, votre démission peut être considérée comme légitime par Pôle emploi et ouvre droit à l'ARE dans les conditions habituelles. Si votre démission ne peut pas être considérée comme légitime, vous pouvez demander un réexamen ultérieur de votre dossier, ou éventuellement bénéficier d'un reliquat de droits à l'ARE."

Par **P.M.**, le **06/03/2018** à **11:26**

Bonjour tout d'abord,
Les cas de démission légitime sont énumérés à l'Accord d'application n° 14 du 14 avril 2017 pris pour l'application des articles 2, 4 e) et 26 §1er b) du règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage...
Donc votre situation n'y figure pas...
L'examen de votre situation par une commission paritaire en prouvant notamment une recherche intensive d'emploi suite à une démission a peu de chances d'aboutir...
Il existe différentes aides pour la création d'entreprise et je vous propose ce site...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés